

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
12 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept le douze avril, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Stéphane Schneider, maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames, Monique CRESPON-LHERISSON 1<sup>ère</sup> Adjointe, Annie KOESSLER, Roselyne MARTINEZ,

Messieurs M. Stéphane SCHNEIDER Maire, M. Richard MARTEL 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Alain BONVILLE, M. Olivier CASTANS, M. Jean-Louis CARDOT, M. Yves PRADEL, M. Jose Duarte PESTANA, M. Patrice RUEZ.

Monsieur le maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien réceptionné et pris connaissance, par mails ou par courrier, du compte rendu du conseil municipal du 6 Décembre 2016

Réponse positive de tous les membres présents. Pas de remarque de l'assemblée le concernant  
Me. Monique CRESPON-LHERISSON a été désignée comme secrétaire de séance.

**DCM 01/2017 : approbation du compte de gestion du budget principal de la Commune de Corbès dressé par Monsieur FRITISSE, receveur à Anduze.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Considérant que les opérations paraissent régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**02/2017 COMPTABILITE BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE (M14)**

**Vote des Comptes Administratif et de Gestion 2016**

Le Conseil Municipal, considérant que le Compte de Gestion 2016 est en adéquation avec le Compte Administratif 2016, le résultat global de l'exercice 2016 est ventilé de la façon suivante :

- Déficit d'Investissement C/001 : **28 483.08 €** - Excédent de Fonctionnement C/002 : **81 829.99 €**  
Adopté à l'unanimité.

**03/2017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU DE CORBES DRESSE PAR MONSIEUR FRITISSE, RECEVEUR A ANDUZE.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Considérant que les opérations paraissent régulières,

Considérant que les opérations paraissent régulières,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,  
 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **04/2017 COMPTABILITE M49 – Budget de l'EAU**

##### **Vote des Comptes Administratif et de Gestion 2016**

Le Conseil Municipal, considérant que le Compte de Gestion 2016 est en adéquation avec le Compte Administratif 2016, le résultat global de l'exercice 2016 est ventilé de la façon suivante :

- Excédent d'Investissement C/001 : **11 645.92 €**- Excédent de Fonctionnement C/002 : **34 197.85 €**  
 Adopté à l'unanimité.

#### **05 /2017 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Résultats de clôture suivant :

Résultat de fonctionnement :	+ 128 892.73 €
Résultat d'investissement :	- 40 647.17 €
Besoin total en financement :	28 483.08 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose, après avis de Monsieur le trésorier d'Anduze :

- L'affectation au compte 002 **excédent** de fonctionnement reporté de la somme de **81 829.99 €**
- L'affectation au compte 001 **déficit** d'investissement reporté **28 483.08 €**
- L'affectation au compte 1068 **excédent** de fonctionnement capitalisé : **28 483.08 €**

Après délibération le conseil décide à l'unanimité les affectations de résultat ci-dessus.

#### **06/2017 : Budget Primitif 2017 de la Commune COMPTABILITE M14**

Le Conseil municipal,

Vu la réunion de la commission finances et le débat d'orientations budgétaires, après délibération, adopte le budget ainsi et tel qu'annexé.

Section de Fonctionnement

**Recettes/Dépenses 149 229.99 €**

Section d'Investissement

**Recettes/Dépenses 122 618.07€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017.

#### **07/2017 : Budget de l'EAU COMPTABILITE M49**

Le Conseil municipal,

Vu la réunion de la commission finances et le débat d'orientations budgétaires, après délibération, adopte le budget ainsi et tel qu'annexé.

Section de Fonctionnement

**Recettes/Dépenses 94 624.71 €**

Section d'Investissement

**Recettes/Dépenses : 70 270.63 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017

#### **08/2017 : VOTE DES TAXES LOCALES 2017**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de voter les taux 2017 suivant :

Taxe d'Habitation :	8.50 %
Taxe Foncière Bâti :	5.50 %
Taxe Foncière s/ Non Bâti :	64.51 %

### **09/2017 : SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATION**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions des associations.

- A.P.R.O.C.H.E : 535.00 € dont 35 € prévus pour l'achat du sapin de Noël.
- LES ATELIERS DE CORBES : 500.00 € votés par 9 voix sur 11 (2 membres du Conseil Municipal étant adhérentes à l'association, ces dernières s'abstiennent de participer au vote).
- A.E.P THOIRAS/CORBES : 500.00 € - NUIT DES CONTES 2017 : 1 000.00 €
- COLLEGE MARCEAU/LAPIERRE : Pour participation au financement de voyages organisés dans le printemps 2017 et auxquels participe 1 enfant de Corbès, scolarisé dans le Collège. Soit 50 €/enfant.  
Adopté à l'unanimité.

### **10/2017 : ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAINS ENTRE Me. CHANTAL HERMANN ET LA COMMUNE DE CORBES.**

Monsieur le maire rappelle que le Conseil Municipal ayant autorisé la procédure d'échange de terrains concernant une portion de chemin rural pour une surface de 388 m<sup>2</sup> avec la parcelle cadastrée B 60 pour une surface de 510 m<sup>2</sup> appartenant à Me Chantal HERMANN.

Les frais afférents à cette affaire seront évalués et répartis équitablement entre les deux parties.

Après délibération, les membres de l'assemblée délibérante autorisent Monsieur le maire à signer l'acte finalisant cet échange ainsi que toutes les pièces administratives et comptable le concernant.

Cette délibération annule et remplace celle du 1<sup>er</sup> décembre 2016 en raison d'une erreur de numérotation des parcelles.

### **11/2017 – INFRASTRUCTURE TELECOM COORDONNEE A LA MISE EN DISCRETION PARTIELLE DU RESEAU BT AU VILLAGE**

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour des travaux de mise en discrétion des réseaux télécom et Basse Tension (coord. Opé. 16-DIS-62).

Ce projet s'élève à 40 592.24 E HT soit 48 710.69 TTC

Approuve le projet dont le montant s'élève à **40 592.24 € HT soit 48 710.69 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier de l'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

### **13/2017 : RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS COMMUNAUX AVEC M. Claude Adrien PERRIER**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention ci-annexée avec M. Claude Adrien PERRIER pour l'entretien des terrains communaux.

### **14/2017 MODIFICATION DE L'INDICE BRUT DES INDEMNITES AUX ELUS**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, portant modification de l'indice brut terminal servant de calcul des indemnités de fonction des élus locaux, il y a lieu d'appliquer cette règle aux trois élus du Conseil Municipal de CORBES en visant l'indice brut terminal de la fonction publique.

## **15/2017: demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité travaux de transfert de la bibliothèque**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal la demande de financement effectuée dans le cadre du Contrat de Ruralité regroupant la communauté d'Alès agglomération et la communauté de communes de Cèze Cévennes auprès du syndicat mixte Pays des Cévennes, concernant un projet de travaux de transfert de la bibliothèque au Temple de Corbès. Afin de compléter celui-ci il convient de prendre la délibération approuvant l'opération, ainsi que les modalités de financement suivantes :

Cout estimatif du projet : 33 000 € H.T    Subvention demandée :            9 900 €

Autofinancement :    23 100 €

Date prévisionnelle de lancement des travaux : dès que le dossier est reconnu complet par l'Etat.

## **16/2017    ADOPTION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES ET PROMENADES DE RANDONNEES**

Après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil Départemental du Gard datée du 04/04/2017, établie conformément aux dispositions légales définies par la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983, au travers de la cartographie et tableau ci-joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

1 – Accepte le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Gard tel qu'il concerne la commune.

2- Accepte le classement et le déclassement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Gard, des itinéraires conformément au tableau annexé à la présente délibération

3- Accepte le balisage peinture des Itinéraires conformément à la Charte Nationale du balisage,

4- Accepte que le Conseil Départemental du Gard intervienne, si besoin, sur l'entretien de ces itinéraires en liaison avec les Fédérations Sportives concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19.45h